Université de Neuchâtel
Assemblée
de l'Université

Av. du 1er Mars 26
CH-2000 Neuchâtel

Préavis de l'Assemblée de l'Université

Vision stratégique 2038 de l'UniNE

Le Rectorat a soumis pour préavis à l'Assemblée de l'Université sa Vision stratégique 2038.

L'Assemblée, qui l'a examinée le 28 mai 2026 le préavise favorablement, à l'unanimité des membres présents.

L'Assemblée salue la cohérence du document, l'effort de synthèse réalisé par le Rectorat et la volonté de placer l'humain au centre du projet institutionnel.

Ce préavis favorable est toutefois assorti des réserves et recommandations suivantes, portant sur des éléments à préciser dans le futur Plan d'intentions, dont la Vision stratégique constitue le socle :

1. **Réalisme budgétaire.** Le plan d'intentions devra démontrer précisément comment le bien-être et la qualité de l'encadrement seront maintenus dans un contexte de compression financière.

2. **Cohérence et spécificité identitaires.** Il conviendra de préciser comment concilier le maintien du « visage humain » et de la petite taille de l'UniNE avec la politique d'augmentation des effectifs, et de définir un seuil de croissance acceptable ; il importe en outre de mieux valoriser ce qui distingue l'Université — domaines de niche, forces interdisciplinaires (p. ex. collaborations entre l'ethnologie, le conservatoire et l'école de musique) et agilité liée à sa taille —, le texte demeurant par endroits applicable à toute université.

3. **Opérationnalisation.** Les concepts encore abstraits devront être traduits en indicateurs mesurables et en leviers d'action concrets (objectifs SMART), assortis de moyens de soutien adéquats pour le personnel.

4. **Stratégie numérique.** L'usage de l'intelligence artificielle et le recours accru à la flexibilité devront être encadrés par des lignes directrices éthiques et pédagogiques explicites, applicables à l'ensemble des corps (étudiant·e·s, doctorant·e·s, corps intermédiaire, PATB, corps professoral), afin de prévenir toute déshumanisation de l'enseignement.

5. **Visibilité et ancrage.** Le plan d'intentions devra traiter explicitement le contexte médiatique suisse (concentration des médias, érosion des rédactions, faible présence de l'UniNE dans les bases de données médiatiques) et prévoir une stratégie de communication vers le grand public.

6. **Utilité publique**. Le rôle de l'Université comme productrice de savoirs et d'expertises pour les collectivités publiques (p. ex. mandats d'expertise juridique) devra être valorisé, afin qu'elles recourent davantage à ses compétences.

L'Assemblée invite le Rectorat à tenir compte de ces réserves et recommandations dans l'élaboration du Plan d'intentions.

Neuchâtel, le 5 juin 2026

Au nom de l'Assemblée de l'Université



Simon Rowell,
Président